

LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES ORIENTALES

RÉFORMES

Depuis combien d'années ce mot de réformes ne désigne-t-il plus une simple modification, voire une tentative pour améliorer un aspect de la vie sociale? Ceux qui se souviennent du bon vieux service militaire savent que les réformés étaient les inadaptés à la vie militaire. Il arrive encore qu'on envoie à la réforme les vieux meubles dans la fonction publique. N'est-ce pas ainsi qu'il faut entendre les réformes qu'annonce le gouvernement?

Les régimes spéciaux des retraites vont être réformés. Personne ne sait vraiment de quoi il s'agit. TF1 nous assure qu'il s'agit de privilégiés. Les sondeurs nous garantissent que deux Français sur trois sont pour. Cela suffit. Le jour où l'on rétablira le droit de châtier les esclaves, nul doute qu'un sondeur trouvera deux Français sur trois pour être d'accord. Et puis cet argument. Avant le travail était pénible. Maintenant non. Donc il faut travailler plus longtemps. Est-ce à cause de la pénibilité du travail que les cheminots peuvent prendre leur retraite à 50 ans tout en devant cotiser 37,5 ans pour avoir une retraite pleine calculée sur les 88% du salaire de leurs six derniers mois de carrière ? Quelle est la retraite d'un cheminot qui a commencé à travailler à 20 ans?

Le progrès technique ne devrait-il pas permettre de travailler moins tout en gagnant autant voire plus pour pouvoir s'occuper de soi, pour se cultiver, pour avoir les meilleures relations familiales possibles, pour passer du temps avec ses amis, ses amours ? Je m'égare.

La fonction publique va être réformée. Entendons : elle est amenée à disparaître.



SUD éducation 66 - 28 rue Henry Bataille - 66000 Perpignan

Vendredi 26 octobre Demi-journée d'information intersyndicale 1er degré à l'appel de SUD Éducation 66 (voir page 14)

(voir page 14) Sommaire

Édito: Réformes 1-2
Base élèves, un choix de société ?
Sans-papiers : communiqué de Sud Éducation Alsace . 3
Fonction publique : Nicolas Sarkozy propose un pacte
écrit à l'encre libérale4
La « Lettre aux éducateurs » de Sarkozy : morceaux
choisis5-8
Les statuts d'Assistant d'éducation / pédagogique et
d'Emploi de Vie Scolaire8
Un rapport sur les inégalités9-10
Appeler un chat un chat : le « service minimum » est
une atteinte au droit de grève11-12
Boycott des jeux olympiques de Pékin13-14
1/2 journée d'information intersyndicale14



Le progrès technique ne devrait-il

pas permettre de travailler moins

tout en gagnant autant voire plus

pour pouvoir s'occuper de soi, pour

se cultiver, pour avoir les

meilleures relations familiales

possibles, pour passer du temps

avec ses amis, ses amours?

Il faudrait mieux payer les fonctionnaires en recourant aux heures supplémentaires et en diminuant le nombre. Nul doute qu'au bout de 48 heures de travail ininterrompu une infirmière ou un policier sera plus efficace. On rêve de gain de productivité. Deux policiers poursuivaient un voleur :

pourquoi pas l'inverse ? Une infirmière utilisait ses deux mains pour faire une piqûre : pourquoi pas l'inverse ? Pourquoi ne pas demander à chaque instituteur de multiplier par deux son horaire, bref, 52 heures et donc deux classes par semaine ?

L'absurdité du principe n'est rien à côté de la morale qu'il suppose. Chaque fonctionnaire n'aurait qu'à s'occuper que de lui, que de son revenu, de sa carrière, etc. Bref, le dernier de ses soucis : les autres, le service public. Et encore, s'il reste fonctionnaire.

Certes, en soi, le statut de fonctionnaire n'est pas un dogme. Le CDI n'est pas une insulte. Pourquoi donc ne pas recruter en CDI une partie des fonctionnaires surtout s'ils peuvent négocier leur contrat et obtenir de meilleures rémunérations ? C'est oublier deux éléments.

Le recrutement des fonctionnaires par concours, même s'il est loin d'être parfait, assure une certaine égalité des concurrents. Qui recruter en CDI ? Des juges ? Ceux qui assureront qu'ils feront preuve de

mansuétude pour les abus de biens sociaux ?

Et surtout, la garantie de l'emploi assurait jusque là au public la possibilité d'un rapport au fonctionnaire qui soit celui d'un service public et non d'un échange marchand. Faudra-t-il demain s'occuper plus et mieux de certains élèves pour ne pas être licencié ? Et pourquoi pas ne s'occuper que

de ceux qui laisseront une enveloppe?

Réformer le statut de fonctionnaire, c'est donc réformer, c'est-à-dire mettre à la casse le service public.

Le but des différentes réformes : instituer comme seule relation humaine, le rapport marchand, comme seule morale, le calcul égoïste, comme seule politique, le triomphe de la richesse.

FICHAGE INFORMATIQUE

Base élèves, un choix de société?

A en croire l'Inspecteur d'Académie d'Ille-et-Vilaine : OUI.

Lors d'une réunion publique consacrée au système Base Elèves 1er degré qui s'est déroulée à Vitré le 3 septembre 2007, l'Inspecteur d'Académie d'Ille-et-Vilaine, Jean-Charles Huchet a déclaré : « Je peux comprendre que ce dispositif ne corresponde pas au type de société que souhaitent certains à titre individuel, mais leur statut ne leur permet pas de désobéir. Ceci étant, nous préférons la discussion à la coercition et les plus réticents feront l'objet d'un accompagnement particulier. ». Ceux qui persistent et s'exposent au « non-respect de leurs obligations de fonctionnaires » seront soit considérés comme grévistes (et donc non payés), soit déchargés de leurs fonctions (http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2242).

En effet, base élèves n'est qu'un élément de la société qui se met petit à petit en place : une société de fichage et de surveillance au nom de la sécurité et de l'efficacité.

Le développement de technologies nouvelles permet un fichage et un contrôle des individus de plus en plus important : caméras de surveillance, fichage informatique, biométrie, fichage génétique et bientôt le top du top : la puce RFID (pour toutes précisions, voir le site internet très intéressant et très « flippant » :

http://membres.lycos.fr/bombeinformative).

Nicolas Lambert



SANS-PAPIERS

SANS-PAPIERS: COMMUNIQUÉ DE SUD ÉDUCATION ALSACE

Par Sud Éducation Alsace

Mercredi 19 septembre 2007

Le syndicat Sud Education Alsace tient à exprimer ses inquiétudes suite aux événements du lundi 17 septembre dans le Haut-Rhin.

Rappel des faits : dans la matinée du 17 septembre, un mail provenant de la DVS/3ème bureau de l'inspection académique du Haut-Rhin est parvenu

dans toutes les écoles du département, demandant aux directeur (trice)s d'école de signaler par téléphone ou par mail la préles écoles maternelles et élémentaires du département. Indignation et protestations immédiates de bon nombre de collègues.

En début d'après-midi, un second mail, signé par le responsa-

ble du service de la DSV annulait le précédent mail, précisant qu'il s'agissait d'une erreur. L'IA du Haut-Rhin évoquant de son côté un « dysfonctionnement interne ».

Cette annulation, cette erreur, nous posent cependant un certain nombre de questions et nous interpellent vivement. Nous ne sommes certes pas là pour juger les dysfonctionnements internes à l'IA du Haut-Rhin, mais cette « malheureuse » initiative est pour le moins troublante et inquiétante dans le contexte politique actuel de chasse aux sans-papiers. Cela ne peut que nous inciter à encore plus de vigilance, et à une nécessaire réflexion et mobilisation collective de défense des sans-papiers.

L'instauration de la « Base élèves » avait déjà permis de prendre conscience d'une volonté de transformer les personnels des écoles en auxiliaire de police : ce fichier, que l'on demande de remplir aux directeurs d'école, voire à d'autres personnels de l'enseignement primaire, recense en effet un certain

nombre d'informations (vie sociale et familiale des élèves, culture et pays d'origine, nationalité, comportements jugés « déviants », ...), informations auxquelles les maires des communes concernées peuvent ensuite avoir accès, en partie ou en totalité. A quelles fins, dans quels buts? La mise en place d'un tel fichier, qui sera généralisé dans l'ensemble des acadé-

> mies à partir de septembre 2009, pose un réel problème aujourd-'hui, et nous ne pouvons que condamner sa généralisation, et ses éventuelles utilisations à des fins répressives.

Ce n'est pas aujourd'hui aux directeurs d'école. sence d'élèves sans-papiers dans aux personnels éducatifs, de faire la chasse aux sans-papiers. Nous ne nous transformerons pas en auxiliaires de police.

Ce n'est pas aujourd'hui aux directeurs d'école, aux personnels éducatifs, de faire la chasse aux sans-papiers. Nous ne nous transformerons pas en auxiliaires de

police. Un grand merci, d'ailleurs, à l'ensemble des personnels, nombreux, qui ont su réagir si rapidement, et exprimer leur indignation et protester face à cette demande de « flicage » de nos élèves. Ces réactions nombreuses montrent, s'il le fallait, que nombre de collègues ne sont pas disposés à devenir des agents délateurs,, et que notre mission consiste en l'accueil, la formation, l'éducation et l'accompagnement de tous les élèves, indépendamment de leur origine ou de leur nationalité.

Restons vigilants, et soyons prêts à réagir collectivement contre toute tentative d'instrumentalisation de l'Ecole et de ses personnels dans toute politique de chasse aux sans-papiers.



FONCTION PUBLIQUE

FONCTION PUBLIQUE: NICOLAS SARKOZY PROPOSE UN PACTE ÉCRIT A L'ENCRE LIBÉRALE!

Communiqué de l'Union Syndicale Solidaires Paris, le 19 septembre 2007

Après les attaques contre le droit de grève dans les transports, les annonces sur les régimes spéciaux qui préfigurent l'allongement de la durée de cotisation pour tous les salariés et les franchises médicales qui vont peser sur les malades, Nicolas Sarkozy a présenté son plan pour la Fonction Publique. Dans son discours, tout apparaît comme si les règles de gestion des personnels n'avaient pas changé depuis 1958 et étaient archaïques. Pourtant des réformes profondes se sont succédées ces dernières années entraînant suppressions d'emplois, dégradations des conditions de travail et sape du service public. Nicolas Sarkozy veut taper plus loin et plus fort et sa référence à 1958 sert de couverture pour pouvoir annoncer la casse du statut des personnels.

L'Union syndicale Solidaires est prête à avoir un dialogue social constructif sur les missions de services publics. Mais le président propose une logique perdante, perdant pour les usagers, perdant pour les personnels. Le Chef de l'Etat, avant même de pouvoir diagnostiquer les besoins réels en matière de services publics, décide de continuer sa logique de suppression d'emplois massive. Pour l'Union syndicale Solidaires, la politique de l'emploi dans la fonction publique devrait d'abord être déterminée par les besoins de la population en matière de services publics et leur amélioration.

Les réformes annoncées, avec comme arme la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et les suppressions d'emplois, entraîneront la fermeture de services publics de proximité. Ceci aura comme conséquence une dégradation de l'égalité d'accès au service public pour les citoyens et entraînera pour les personnels une mobilité présentée par le Président comme choisie, mais qui deviendra, de fait, une mobilité subie.

La vision des règles de gestion qu'a le Chef de l'Etat est d'accélérer l'individualisation dans la

gestion et la rémunération. Elle nous entraîne vers une fonction publique resserrée sur des métiers où les personnels seront choisis par entretien individuel (fin des concours), malléables dans leur affectation et bloqués dans leur carrière et dans leur pouvoir d'achat. Cette vision est conforme à l'idéologie du Président : individualisme, mérite et bénéfice pour une petite minorité. Quant aux heures supplémentaires, elles seront, à l'instar du privé, imposées par l'administration, le manque d'effectif ou par les difficultés à boucler les fins de mois.

La « refondation » que nous propose Nicolas Sarkozy va peser lourdement sur les conditions de vie et de travail des personnels. Le Pacte services publics 2012 de Nicolas Sarkozy ressemble à un pacte avec le diable. Le contrat est présenté de manière flatteuse et alléchante mais pourrait à terme faire perdre son âme à la Fonction publique.

Le Chef de l'Etat n'a pas répondu aux exigences des personnels sur le pouvoir d'achat et ignore l'appel unitaire des organisations syndicales à ouvrir des négociations salariales. Il mène une politique contraire aux revendications de personnels sur l'emploi, les conditions de travail et la défense des services publics.

L'Union syndicale Solidaires appelle à construire dans l'unité les mobilisations unitaires nécessaires face à ces attaques sans précédent qui s'inscrivent dans une offensive généralisée contre tous les salariés du privé comme du public et contre les chômeurs et les précaires.



LA « LETTRE AUX ÉDUCATEURS » DE SARKOZY : **MORCEAUX CHOISIS...**

Par Marc Anglaret

Vous avez tous reçu la « Lettre aux éducateurs ». Mais vous êtes peut-être de ceux qui n'ont pas jugé bon ou utile de la lire. Voici de quoi pallier ce grave manquement au respect dû à notre cher président... Plutôt qu'une analyse générale (vous en trouverez de nombreuses sur Internet), nous vous proposons ici les commentaires de quelques passages représentatifs.

et la réflexion plutôt

que l'admiration et la

détestation!

« Longtemps l'éducation a négligé la personnalité de l'enfant. (...) Par une sorte de réaction, depuis quelques décennies, c'est la personnalité de l'enfant qui a été mise au centre de l'éducation au lieu du savoir. (...) Il était important que tous soient mis en mesure de tirer le meilleur parti d'eux-mêmes, de développer leurs points forts, de corriger leurs faiblesses. Mais à trop valoriser la spontanéité, à trop avoir peur de contraindre la personnalité, à ne plus voir l'éducation qu'à travers le prisme de la psychologie, on est tombé dans un excès contraire. On ne s'est plus assez appliqué à transmettre. » (pp.4-5)

Quand on s'adresse à des profs et Cultivons l'étonnement non au MEDEF, on ne dit pas « depuis mai 68 », on dit « depuis quelques décennies »... Ce type de discours peut par ailleurs sembler trop général pour être dange-

reux. Il cache pourtant une tendance que les Conseillers d'Orientation Psychologues (la petite attaque contre la psychologie est à ce titre significative) connaissent bien et qu'ils combattent pour la plupart : celle qui consiste, dans le projet d'orientation des élèves, à prendre de moins en moins en compte les aspirations personnelles des élèves, et de plus en plus celles des entreprises, ou plutôt des patrons (voir les citations de la page 21).

« Récompenser le mérite, sanctionner la faute, cultiver l'admiration de ce qui est bien, de ce qui est juste, de ce qui est beau, de ce qui est grand, de ce qui est vrai, de ce qui est profond, et la détestation de ce qui est mal, de ce qui est injuste, de ce qui est laid, de ce qui est petit, de ce qui est mensonger, de ce qui est superficiel, de ce qui est médiocre, voilà comment l'éducateur rend service à l'enfant dont il a la charge et comment il lui exprime le mieux l'amour et le respect qu'il lui porte. » (p.10) Cultiver « l'admiration » de l'enfant pour ceci et sa « détestation » pour cela, lui exprimer son « amour » et son « respect » : de

toute évidence, les sentiments ont plus de place que les raisonnements dans la conception sarkozyenne de l'éducation! Vouloir que l'élève se contente, par exemple, d'admirer ce que ses professeurs (ou ses parents) lui disent être le bien, le juste, etc. (et nous avons échappé aux majuscules !), sans l'aider à se faire sa propre pensée à ce sujet, c'est au bout du compte vouloir de futurs "pseudo-citoyens" passifs, préparés à accepter ce que toute autorité (politique par exemple...) désignera comme les valeurs suprêmes. Cultivons l'étonnement et la réflexion plutôt que l'admiration et la détestation!

« Entre la conscience individuelle et

la conscience universelle il y a, pour nous Français, la conscience nationale et la conscience européenne. » (p.14) L'école, dit également Sarkozy, doit précisément

avoir pour objectif de faire des élèves des citoyens français et européens. Mais on ne sait que trop quelle est sa conception de la citoyenneté européenne, notamment lorsqu'il se propose de faire passer par la voie parlementaire, et non par un référendum dont il redoute le résultat, le « mini traité » sur la constitution européenne... Car Sarkozy et les députés savent mieux que les Français ce qui est bon pour eux. Voilà une parfaite illustration de la conception de l'éducation que nous venons de dénoncer!

« De tout temps la France a placé l'universalisme au cœur de sa pensée et de ses valeurs. De tout temps, la France s'est regardée comme l'héritière de toutes les cultures qui dans le monde ont apporté leur contribution à l'idée d'humanité. » (p.16) Lorsque notre président s'essaie à l'histoire, le chauvinisme est de mise... Passons sur l'idée absurde d'une France qui aurait existé « de tout temps » : on ne trouve plus cette formule que dans les mauvaises copies de philo au bac. Mais ce discours sur l'universalisme et l'humanisme est surtout la négation (ou la défense) de



politiques pourtant peu glorieuses, et rien moins qu'universalistes, que cette même France a menées par le passé (celles de la période coloniale par exemple, comme on l'a vu lors du voyage du président en Afrique). Chirac, reviens!

« (...) si beaucoup d'[adolescents] n'arrivent plus à s'exprimer que par l'agressivité, par la brutalité, par la violence, c'est peut-être aussi parce qu'on ne les a pas initiés à la littérature, à la poésie, ni à aucune des formes d'art qui savent exprimer ce que l'homme a de plus émouvant, de plus pathétique, de plus tragique en lui. » (pp.18-19) Il fallait oser! La solution aux problèmes de violence ne passe pas, comme les naïfs le croient, par la diminution de la misère et de l'exclusion (à moins que le « aussi » en dise plus

long qu'il ne le semble), mais... par l'enseignement de la poésie! On peut certes penser qu'il vaut mieux écrire un poème que brûler une voiture... Mais Sarkozy ne semble pas vouloir que les adolescents en question n'aient plus de raisons d'être violents, ce qui semble pourtant un objectif souhaitable: il veut juste qu'ils expriment leur violence en

alexandrins. Ce serait tellement dommage d'être privé de ce qu'ils ont en eux d'« émouvant », de « pathétique », de « tragique » ! Voilà par ailleurs qui dispensera le gouvernement de toute politique sociale ou de la construction de logements sociaux, à Neuilly ou ailleurs...

« Il faut que nos enfants rencontrent des écrivains, des artistes, des chercheurs, des artisans, des ingénieurs, des entrepreneurs qui leur feront partager leur amour de la beauté, de la vérité, de la découverte, de la création. » (p.21) Petit jeu : associez un élément de la première liste (écrivains, artistes, chercheurs, artisans, ingénieurs, entrepreneurs) à un élément de la deuxième (beauté, vérité, découverte, création). Attention, il y a un intrus!

« Des liens doivent être tissés entre les institutions culturelles, les centres de recherche, le monde de l'édition, des entreprises et les écoles, les collèges, les lycées. » (p.21) Là encore, cherchez l'intrus... Notre président se garde bien d'en dire plus sur la nature des « liens » en question. Mais on ne la connaît que

trop : l'école doit préparer les élèves au marché de l'emploi, c'est-à-dire répondre à la demande des entreprises. Pour s'en convaincre, voici une petite citation complémentaire, tirée du discours de Sarkozy au MEDEF le 30 août dernier : « L'enjeu de la réforme de l'Etat (...) c'est aussi plus de moyens disponibles pour l'éducation, pour la recherche, pour l'innovation. Si nous perdons la bataille de l'intelligence alors nous perdrons la guerre économique. Si nous perdons la bataille de l'intelligence nous perdrons tout. » Cela suffira-t-il pour clarifier sa conception de l'éducation ?

« Comprenez-moi bien, il ne s'agit pas dans mon esprit d'alourdir encore les horaires d'enseignement qui sont déjà trop lourds. Il ne s'agit pas d'ajouter

encore des enseignements nouveaux à une liste déjà trop longue. » (p.23) Cette fois, plus d'hypocrisie! En effet, nous le comprenons bien, et nous pouvons certes lui faire confiance pour ce qui est de la réduction des heures d'enseignement et donc (et surtout!) des postes d'enseignants (voir la citation des pages 29-30)... Reste à savoir quels sont les

Reste à savoir quels sont enseignements et donc les enseignants en « trop » !

« Cette refondation de notre éducation, elle ne pourra être accomplie qu'avec le concours de tous les éducateurs. La volonté politique ne peut suffire à elle seule. C'est pourquoi je m'adresse à vous.

Quand je dis "tous les éducateurs", je veux dire que le but ne sera pas atteint seulement avec l'aide des professeurs ou seulement avec l'aide des parents. Ce ne peut-être que l'œuvre commune de tous les éducateurs travaillant ensemble.

Il faut pour que nous réussissions que chacun d'entre vous se fasse un devoir de travailler avec les autres. Entre le père, la mère, le professeur, le juge, le policier, l'éducateur social, et tous ceux qui sont en contact avec l'enfant dans le milieu sportif, culturel, associatif, l'intérêt de l'enfant doit l'emporter sur toutes autres considérations. La confiance, la coopération, l'échange, l'esprit de responsabilité doit régner. Chacun doit passer par-dessus ses préventions ou ses a priori pour remplir son devoir qui est de préparer l'enfant à devenir adulte. » (pp.25-26) Vous





On ne va quand même pas

dépenser de l'argent pour

les pauvres sans savoir

s'ils vont bien travailler

à l'école!

l'ignoriez ? Sarkozy vous l'apprend : le juge et le policier sont des éducateurs ; la preuve est irréfutable : ils se situent dans la liste entre le professeur et l'éducateur social... Mais est-il permis de s'interroger sur la nature de la « coopération » qui nous est demandée avec, exemple au hasard, les policiers ? Les précédents ne manquent malheureusement pas, qui ne nous aideront pas à passer par-dessus nos « préventions » et nos « a priori » (qui sont d'ailleurs plutôt des « a posteriori ») : ainsi de la tristement célèbre « baseélèves », base de données informatique que les directeurs d'école sont censés renseigner, et qui contient par exemple des informations sur les élèves sanspapiers susceptibles d'intéresser la police... Voilà qui préparera l'enfant « à devenir adulte », en effet!

« L'intérêt de l'enfant doit l'emporter sur toutes autres considérations », dit Sarkozy. L'intérêt de l'enfant ne serait-il pas simplement que son éducation puisse se faire sans nécessiter la coopération de qui que ce soit avec la police ? Certes cela exige, là encore, une véritable politique sociale...

« (...) pour les bons élèves issus des familles les plus modestes qui ne peuvent pas offrir à leurs enfants un cadre propice à l'étude, des internats d'excellence

seront créés. » (pp.26-27) Avec Sarkozy, pour les pauvres, c'est d'abord les bonnes notes, ensuite les aides, alors que le plus élémentaire bon sens indique que l'inverse serait autrement plus productif... de bonnes notes! Ça se confirme: la Droite n'aime « l'égalité des chances » qu'a posteriori, c'est-à-dire une

fois que l'élève pauvre mais travailleur aura dépassé, tout seul et sans aide, les inégalités dont il est victime. On ne va quand même pas dépenser de l'argent pour les pauvres sans savoir s'ils vont bien travailler à l'école!

« J'ai bien conscience que votre statut social, votre pouvoir d'achat, se sont dégradés au fur et à mesure que votre tâche devenait plus lourde, vos conditions de travail plus éprouvantes. La Nation vous doit une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail. » (pp.27-28) Lisez et relisez bien ce passage : y voyez-vous un « si » quelconque, ou la moindre condition ? Non, il n'y en a pas. Mais il ne faut pas attendre longtemps pour que

la pensée du président soit subtilement nuancée : « Dans l'école de demain vous serez mieux rémunérés, mieux considérés et à rebours de l'égalitarisme qui a trop longtemps prévalu, vous gagnerez plus, vous progresserez plus rapidement si vous choisissez de travailler et de vous investir davantage. » (p.28). Résumons: La Nation nous doit, entre autre, un meilleur niveau de vie, mais... seulement si nous travaillons plus! Autrement dit, les heures sup' seront payées! Nous ne sommes pas (encore?) contraints au bénévolat! Alors, heureux? Elle n'est pas gentille, la Nation?

« Les établissements dans lesquels vous enseignerez auront une plus grande autonomie dans le choix de leur projet, de leur organisation. L'évaluation sera partout la règle et les moyens seront répartis en fonction des résultats et des difficultés que rencontrent les élèves. » (p.28) D'abord on évalue, ensuite on répartit les moyens. Or prendre en compte les résultats scolaires et même les difficultés des élèves avant d'aider davantage les établissements accueillant les élèves issus des familles les plus défavorisées est évidemment absurde, et les résultats connus d'avance ! Comme pour les aides aux élèves de famille modeste,

> faut donner les moyens, pas après!

> Quant à l'affirmation « L'évaluation sera partout la règle », comprenez : évaluation des établissements... et des enseignants! Collègues carriéristes, ne mutez plus en ZEP!

c'est avant l'évaluation qu'il

« Dans l'école que j'appelle de mes vœux où la priorité sera accordée à la qualité sur la quantité, où il y aura moins d'heures de cours, où les moyens seront mieux employés parce que l'autonomie permettra de les gérer davantage selon les besoins, les enseignants, les professeurs seront moins nombreux. Mais ce sera la conséquence de la réforme de l'école et non le but de celle-ci. » (pp.29-30). Seuls les naïfs peuvent apparemment espérer concilier qualité et quantité... Ce discours creux (du niveau de la tête bien faite qui vaut mieux que la tête bien pleine, comme s'il fallait les opposer) n'est évidemment qu'un prétexte pour justifier les suppressions de postes présentes et à venir. Car la qualité a un avantage décisif sur la quantité : elle coûte moins cher !

Mais dans le détail, quel sera le rapport entre la



baisse des heures de cours et les suppressions de postes? Trois possibilités:

- La baisse des heures de cours compensera les suppressions de postes. Ce n'est déjà pas réjouissant en soi, et nos « conditions de travail » ne s'amélioreront pas.
- La baisse des heures de cours ne compensera pas les suppressions de postes. Si cette hypothèse est souhaitable en termes de postes, elle est inquiétante en ce qui concerne les conditions de travail (effectifs des classes et / ou heures supplémentaires).
- La baisse des heures de cours ira au-delà des suppressions de postes. Cela signifierait certes une amélioration de nos conditions de travail, mais également un inquiétant appauvrissement des enseigne-

ments.

En définitive, si l'on excepte les passages lyriques vides de sens et ceux où Sarkozy enfonce les portes ouvertes, voire nous caresse dans le sens du poil, nous avons bien avec cette « Lettre aux éducateurs » la confirmation, si besoin était, de l'annonce d'une politique éducative néolibérale : adaptation de l'école et notamment des élèves aux besoins du patronat (tant sur le plan de la formation que sur le plan idéologique), « culture d'entreprise » dans l'école elle-même, économies budgétaires drastiques au nom du « qualitatif », « méritocratie » basée, comme toujours, sur les élèves de familles modestes qui réussissent (les seuls qu'il faille aider) et un soupçon de sécuritarisme pour pimenter le tout...

LES STATUTS D'ASSISTANT D'ÉDUCATION OU PÉDAGOGIQUE ET D'EVS

Assistant d'éducation / pédagogique - Droit public EVS (Emploi de Vie Scolaire) - Droit privé - Assistant Education : Auxiliaire de Vie Scolaire - CAE (Contrat d'Accompagne-- CAV (Contrat d'Avenir) ment dans l'Emploi). Recrutés - Assistant pédagogique (Zone Ambition&Réussite) Recrutés par l'ANPE 1. AVS Contrat : de 24 mois à 3 ans par l'ANPE. Contrat : de 6 mois 2. AVS intégration à 24 mois maximum maximum Le contrat d'assistant éducation ou pédagogique est un contrat ASEH: aide à la scolarisation des élèves handicapés de droit public conclu pour une durée maximale de trois ans Les deux contrats (CAE et CAV) peuvent déboucher sur cette dans la limite d'un engagement de six années scolaires. mission. Concurrence avec la mission des AVS intégration !!! Missions - Activités

- Encadrement et surveillance des élèves dans les établissements ou les écoles, y compris le service d'internat, et, en dehors de ceux-ci, dans le cadre d'activités nécessitant un accompagnement des élèves
- Aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés
- Aide à l'utilisation des nouvelles technologies
- Participation à toute activité éducative, sportive, sociale ou culturelle
- Sollicitation par la collectivité territoriale après convention avec l'État employeur (vote CA)
- Assistance administrative (y compris assistance administrative aux directeurs d'école)
- Appui à la gestion des fonds documentaires
- Aide à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves
- Participation à l'encadrement des sorties scolaires
- Aide à l'animation des activités culturelles, artistiques ou sporti-
- Aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés
- Aide à l'utilisation des nouvelles technologies

Horaires

Le temps de travail des assistants d'éducation est fixé à 1607 heures par an. La répartition dans l'année et dans la semaine est précisée par le contrat. Les assistants d'éducation exercent sur une période d'une durée minimale de 39 semaines et d'une durée maximale de 45 semaines (36 pour les assistants pédagogi- CAE: 20 heures

- CAV: 26 heures

Travaillent pendant les vacances

Rémunération

Indice 267 brut de la fonction publique + paiement du supplément familial de traitement (SFT) + indemnité de résidence (IR). Ils peuvent également prétendre d'une part au remboursement partiel des titres de transport en région parisienne, d'autre part au remboursement des frais de transport.

8,27€/ heure Smic brut

CAE: 716.18 €brut par mois (base 20 heures / hebdo) CAV: 931,75€ brut par mois (base 26 heures / hebdo)



RAPPORT DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION

UN RAPPORT SUR LES INÉGALITÉS

Par Patrice Bégnana

Ce qui est assez sûr - et

justement c'est la seule chose

que prouve ce rapport - c'est que

l'économie de marché, la

concurrence généralisée, la

médiocrité culturelle offerte aux

masses pour les divertir et

disposer leur esprit à la

publicité, ne sont certainement pas

les conditions sociales de l'égalité.

La presse s'est empressée à la rentrée de donner le maximum de couverture médiatique au rapport 2007 du Haut Conseil de l'Éducation. Ce rapport dénonçait les graves déficiences de l'école primaire. On retenait assez vite la première phrase de l'introduction, à savoir que 40% des élèves sortent de l'école primaire avec des lacunes. On entendait ou lisait ici ou là que les inégalités sociales n'étaient pas corrigées par l'école primaire.

Que l'institution soit en cause allait de soi! Mais comment ? On pouvait lire dans le Figaro (« École primaire : "insuffisant" pour 40% des élèves à la sortie » par Marie-Estelle Pech, article publié le 25 août 2007) qui répétait le rapport que les

comparaisons internationales n'étaient pas favorables à la France. Il y aurait beaucoup à dire sur ses fameuses comparaisons internationales toujours défavorables. À entendre certains journalistes, on pouvait même se demander comment il était possible que dans le même temps le gouvernement recrute encore des professeurs des

écoles dont l'incompétence était avérée.

Pour qui se demandait ce qu'est le Haut Conseil de l'Éducation, il n'y avait guère de réponse. Or, comme le rapport le précise lui-même, il émane de la loi du 23 avril 2005, autrement nommée loi Fillon. Il est bien sûr un organisme indépendant. Qui sont ses membres ? Qui les nomme ? La loi précise qu'il y a « trois personnalités désignées par le Président de la République, deux personnalités désignées par le président de l'Assemblée nationale, deux personnalités désignées par le président du Sénat, deux personnalités désignées par le président du Conseil économique et social. Ces personnalités sont désignées en dehors des membres de ces assemblées. Le président du Haut Conseil est désigné par le Président de la République parmi ses membres. » Le Journal officiel du 15 décembre 2005 précise les modalités de rémunération des membres de ce conseil qui œuvre de façon si dévouée. Quoi qu'il en soit, ce conseil dépend de la majorité politique.

Sa composition actuelle laisse rêveur. On ne doute pas que ses membres ont fait de brillantes études (ENS, ENA, Polytechnique, etc.). Qu'un écrivain comme Denis Tillinac, membre de l'éminente école de Brive, connu pour être l'écrivain corrézien le plus admirateur de Jacques Chirac, soit une personne tout à fait indiquée pour porter un jugement impartial, ne fait aucun doute. Quant à Michel Pébereau, président du conseil d'administration de BNP-Paribas et du comité sur l'école du MEDEF comme l'indique sa biographie

> rédigée pour et par le nationale, seules mauvaises au patronat.

> Plus intéressant est que ce Conseil Haut de l'Éducation enfonce des portes ouvertes. Le sociologue Bourdieu (1930-2002).

ministère de l'éducation langues pourraient douter de son indépendance par rapport au pouvoir économique et

dans deux ouvrages, l'un en collaboration avec Jean-Claude Passeron, Les Héritiers paru en 1964 et l'autre, La Reproduction en 1970, avait montré que l'école a deux fonctions : d'une part empêcher l'accès des enfants des classes sociales dominées à l'enseignement supérieur et d'autre part reproduire les inégalités sociales.

Et voilà que les "héritiers" ont découvert que cette critique qu'ils écartaient jusque là d'un revers de main pouvait avoir un intérêt. Parce qu'elle venait d'un auteur de la pensée 68, selon le titre slogan d'un triste ouvrage signé des philosophes Luc Ferry et Alain Renault, cette critique passait pour typique de l'impossibilité pour la gauche de penser l'essentielle liberté humaine. Si certains enfants avaient du mal à l'école, s'ils apparaissaient totalement "inadaptés", ce n'était pas parce que celle-ci leur parlait un langage qu'ils ne pouvaient



RAPPORT DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION

comprendre, mais parce qu'ils faisaient un mauvais usage de leur liberté.

Cet argumentaire de l'humanisme bêlant a toujours cours pour la délinquance. Il se trouve parfois concurrencé par un tout autre discours, celui de la culture – on ne dit plus race ! – des délinquants qui ne leur permet pas de comprendre que voler ou brûler une voiture ne se fait pas alors que l'abus de biens sociaux, lui, mérite – et c'est urgent – d'être dépénalisé.

Pour l'école, fini l'appel à la liberté et à la responsabilité des familles ! Les néolibéraux ont découvert l'existence des classes – alors que leurs intellectuels comme Guizot (1787-1874) avaient inventé la lutte des classes au XIXème siècle. Et le professeur des écoles ou l'instituteur

nécessairement méritant, va devoir changer ses méthodes qui échouent à faire reculer les inégalités scolaires.

La tartufferie de ce rapport se manifeste amplement dans ce qui devrait en être la base. Si les enfants de milieux

sociaux défavorisés ont des difficultés dues à leur milieu, alors il s'agirait aussi d'agir sur lui. Ainsi le rapport note que le taux de redoublement au primaire est de 41% pour les enfants d'inactifs, de 25% pour les enfants d'ouvriers alors qu'il n'est que de 3% pour les enfants d'enseignants et de 7% pour les enfants de cadres. On peut s'étonner d'ailleurs de la distinction entre enseignants, terme qui désigne un métier et cadre, terme qui désigne un grand nombre de métiers. On n'y verra surtout pas un moyen pour dénoncer des enseignants qui construisent une école pour leurs enfants au détriment des enfants des autres. Toujours est-il qu'il serait assez étonnant que les enfants de rmistes aient plus de facilité à goûter aux joies des fables de La Fontaine que les enfants des membres du Haut Conseil de l'Éducation qui ont fait l'École normale supérieure. Ce qui par contre est assez sûr - et justement c'est la seule chose que prouve ce rapport - c'est que l'économie de marché, la concurrence généralisée, la médiocrité culturelle offerte aux masses pour les divertir et disposer leur esprit à la publicité, ne sont certainement pas les conditions sociales de l'égalité.

Le rapport, plutôt que de prôner une rupture sociale, préfère dénoncer l'école primaire. Il note même malicieusement que le collège passait jusque là pour le « maillon faible » (expression mise entre guillemets dans le rapport qui montre que ses auteurs ont une forte culture télévisuelle). En ajoutant l'école primaire, on voit bien que le but des auteurs du rapport est d'attaquer une institution qu'il s'agira bien sûr de "réformer".

Bien sûr, que l'actuel gouvernement ait supprimé des postes n'est pour rien dans ces mauvaises performances. Deux pays sont cités par le rapport pour leur performance : la Suède et les Pays-Bas. Or, une comparaison du nombre d'élèves par maître entre ses deux pays et la France est intéressante. Il y a 12,3 élèves par maître en Suède

et 16 par maître contre 19,4 pour la France qui est un des plus mauvais élèves des pays développés (*Le Monde* du 28 septembre 2007). Et encore, il faudrait aussi s'interroger sur tous les aspects de la politique sociale dans les pays qui servent d'éléments de

Ce rapport ne vise qu'à introduire dans l'école les conditions qui la rendent inégalitaire, à savoir la concurrence et la privatisation.

comparaison. Mais on ne trouvera rien de tel dans ce rapport prétendument impartial.

En insistant sur cette question des moyens, je ne veux nullement dire qu'il n'y a pas à se poser de tout autres questions concernant la scolarité dans le primaire comme dans le secondaire. Je voudrais seulement montrer la mauvaise foi d'un rapport qui n'a pour but que le dénigrement.

Curieusement, cette insistance sur les classes sociales lorsqu'il s'agit d'école, disparaît lorsqu'il s'agit de délinquance. On attend un rapport dénonçant la police et la gendarmerie qui arrêtent plus de brûleurs de voitures chez les enfants des inactifs que chez les enfants d'enseignants. Et pourquoi pas un rapport sur la justice qui condamne plus durement les voleurs de portables que les délinquants en col blanc.

En un mot, il serait vain de vouloir critiquer sur le fond ce prétendu rapport. Comme la loi Fillon dont il est une émanation, il ne vise qu'à introduire dans l'école les conditions qui la rendent inégalitaire, à savoir la concurrence et la privatisation.



DROIT DE GRÈVE

APPELER UN CHAT UN CHAT : LE « SERVICE MINIMUM » **EST UNE ATTEINTE AU DROIT DE GRÈVE**

Par Sud Éducation Puy-de-Dôme

Sarkozy en campagne avait fait savoir qu'il voulait instaurer dans les transports publics le « service minimum » réclamé par la droite parlementaire. Au lendemain des élections législatives, Darcos, Fillon et quelques autres se sont employés à tester dans les médias l'idée de son application à d'autres secteurs, l'Education Nationale notamment. Une fois ce « service minimum » dans les transports devenu réalité, gageons qu'on verra rapidement d'autres lieux de travail concernés par cette contrainte. Le but est à terme de réduire les possibilités de grève dans l'ensemble des services publics et par suite dans l'ensemble du monde du travail. Cette loi est donc loin d'être anodine, même si le gouvernement et Sarkozy lui-même s'emploient à la montrer comme simple question de « bon sens » tout en réaffirmant le caractère constitutionnel du droit de grève.

Laisser entendre qu'une grève

« acceptable » est une grève

qui ne provoque aucune gêne

est une supercherie qui vise à

supprimer toute grève car une

telle grève serait sans effet.

La droite entend soumettre les travailleurs à l'impératif libéral du « travailler plus ». Le texte sur « la continuité du service public dans les transports terrestres » est une pièce du puzzle sarkozyste. Il s'agit, à terme, d'une mesure de coercition pour clouer les travailleurs à leur travail quelles qu'en soient les conditions, alors qu'elle est présentée comme une mesure technique pour améliorer ce que la terminologie libérale nomme « la prévention des conflits ». En clair, il s'agit d'éviter les mouvements de grève, certes pas en

évitant les motifs d'insatisfaction des salariés, mais en les privant des moyens de se défendre, ou au moins, dans un premier temps, en rendant plus complexe le recours à la grève. Et le recours au vote de tous les salariés au bout de huit

jours de grève vise en fait à permettre aux nongrévistes d'arrêter une grève!

Le service minimum est une atteinte au droit de grève parce qu'il consiste tout simplement à rendre une grève invisible et indolore, c'est-à-dire inexistante. La grève est le droit qu'ont conquis les travailleurs de cesser le travail quand les conditions de celui-ci sont pour eux inacceptables. En tant que forme de lutte, elle consiste à faire pression directement pour obtenir la satisfaction des revendications, et en cela se distingue d'une

manifestation ou d'une pétition : elle n'a de sens que si elle crée une perturbation dans le travail. Laisser entendre qu'une grève « acceptable » est une grève qui ne provoque aucune gêne est une supercherie qui vise à supprimer toute grève car une telle grève serait sans effet. Elle se ferait au seul détriment de ceux qui perdent leur salaire en la faisant. Empêcher la visibilité de la grève, c'est prétendre en faire autre chose que ce qu'elle est, c'est la vider de son contenu revendicatif. La grève est l'arme des travailleurs tout simplement parce

> qu'elle est, pour moment, ce que monde du travail trouvé de mieux pour se faire entendre. Sans la grève il n'y aurait pas eu les congés payés, la protection sociale ou les droits syndicaux dans l'entreprise. Et

aucun responsable syndical ne saurait donc jamais

être mandaté pour négocier ce droit à la grève.

Commencer par les transports et en particulier par la SNCF constitue pour le pouvoir un bon test de la résistance syndicale. Pour le syndicalisme, c'est un véritable défi puisque, après la mise au pas des agents de la SNCF, au nom du « droit des usagers » on ne voit pas ce qui pourrait éviter le même processus dans l'éducation et partout ailleurs. L'instauration d'un service minimum dans les transports traduit une volonté d'affaiblir la capacité



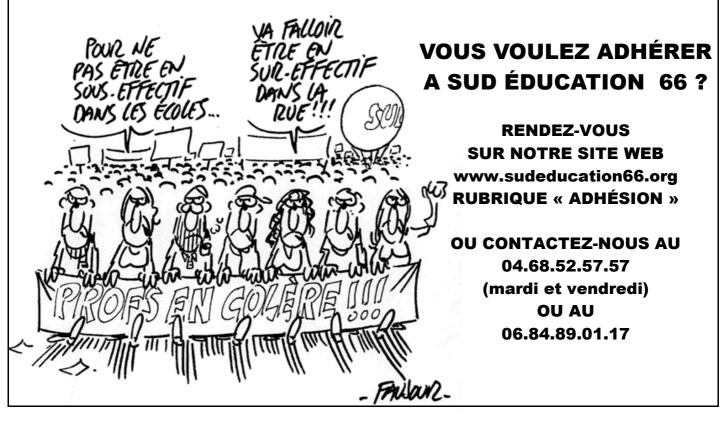
DROIT DE GRÈVE

d'action collective des salariés à l'heure où le gouvernement prépare de graves attaques contre les services publics et le monde du travail. Les projets antisociaux (régime de retraite, contrat de travail, ...) se cachent derrière cette loi antigrève! Il convient donc de lier notre défense du droit de grève à celle, plus large, des services publics et de leur développement, faisant écho aux camarades de Sud rail qui écrivaient fin juin : « le droit de grève n'est pas négociable, mais le service offert aux usagers est améliorable! ».

Après une parole syndicale inaudible durant la campagne électorale, l'ensemble des fédérations de cheminots (Cgt, Cfdt, Fo, Cftc, Sud rail, Unsa, Cgc, Fgaac) a pu se retrouver dès le 5 juillet pour écrire que « le service public des transports n'est pas malade des grèves mais des carences, politiques dysfonctionnements dus aux de déréglementation et de libéralisation successives. » La Fédération des Usagers des Transports et des Services Publics ne s'y est pas trompée en ajoutant dans un texte commun avec Sud Rail: « Le débat sur le service minimum ne doit pas faire oublier que la SNCF est devenue une entreprise à deux vitesses qui donne la priorité absolue au TGV aux dépens de nos trains de banlieue, de nos trains régionaux et interrégionaux. Sur nos lignes, elle économise sur

tout, notamment sur l'entretien des trains (...) Nous devons exiger que la SNCF prenne au quotidien les mesures nécessaires pour que nos trains ne tombent pas en panne et ne soient pas annulés, retardés. (...) c'est tous les jours de l'année que les usagers sont victimes de retards, de pannes, d'annulation de trains, d'incidents techniques dus au manque de matériel moderne, à l'entretien déficient des rames et des installation fixes, et aux effectifs insuffisants ». Pour occulter cette réalité Sarkozy se présente comme le défenseur des usagers, de la « France exaspérée » contre les grèves et les syndicats, alors qu'il organise, avec le remplacement d'un départ en retraite sur deux, un affaiblissement sans précédent de l'ensemble des services publics. L'urgence est donc pour chaque secteur professionnel de mettre en avant les solidarités interprofessionnelles car la défense du droit de grève ne saurait être le fait des seuls agents de la SNCF.

L'Union syndicale Solidaires, dans sa démarche unitaire, a favorisé la tenue de rassemblements intersyndicaux le 31 juillet dans de nombreuses villes et devant l'Assemblée Nationale. Pour Sud Education la rentrée scolaire doit permettre de renforcer le front unitaire pour mettre en échec les prétentions du gouvernement et du Medef.





JEUX OLYMPIQUES

BOYCOTT DES JEUX OLYMPIQUES DE PÉKIN

Fédération Sud Éducation

Au Conseil Fédéral de mai, la fédération Sud éducation a décidé de s'inscrire dans la campagne de boycott des jeux olympiques de Pékin. Au-delà de la dénonciation du totalitarisme chinois et de son implication dans les massacres de masse au Darfour, ce positionnement fait suite à notre affichage Iors dernières des élections professionnelles contre la sportivisation de la jeunesse et notre refus d'en être les relais. Les organisations syndicales traditionnelles n'ont pas jugé opportun de s'inscrire dans une telle démarche, il nous semble pourtant important que syndicalisme soit capable d'explorer les voix d'une critique radicale du phénomène sportif.

Non au consensus autour des J. O. ! Non à la contribution française à la tyrannie d'État chinoise!

À Moscou, en juillet 2001, le Comité international olympique (CIO) confia à la ville de Pékin l'organisation des Jeux olympiques d'été 2008. Cette décision place ainsi la Chine en position de modèle politique, social, économique et sportif pour toute la planète. Or, le Parti-État chinois, qui liquida dans le sang ses opposants lors des événements de Tien An Men en 1989, continue de bafouer les droits démocratiques élémentaires, multiplie les camps de concentration ("rééducation", "travail") et développe une géopolitique d'agressions. La charte olympique y changera-t-elle quelque chose ? L'histoire prouve que le CIO ne respecte pas ses idéaux de "fraternité", de "paix" et d'"amitié". Après les Jeux de la croix gammée (Berlin 1936), les Jeux du goulag (Moscou 1980), voici les Jeux du despotisme d'État totalitaire et de l'esclavagisme sportif. Derrière le voile idéologique du "plus grand show sportif de l'histoire", un véritable projet de mondialisation se dessine. Pékin en sera l'incarnation spécifique, après d'autres villes (Mexico en 1968 ou Los Angeles en 1984) et avant de nouvelles (Londres en 2012, etc.). La "machinerie silencieuse de l'olympisme" voulue par Coubertin doit cesser de nuire.

- **Réprimer et détruire.** Le gouvernement chinois tente de briser tout ce que la Chine compte de dissidents, d'opposants, d'insoumis, d'intellectuels critiques, de pauvres, d'improductifs et de syndicats libres. La peine de mort s'est officiellement appliquée à 1 770 individus en 2005, et 3 990 y sont condamnés. La *Laogai Research Foundation* dénombre 4 000 camps de travail. L'organisation de ces J. O. accélère la destruction de nombreux quartiers populaires (hutongs) et sites historiques dans le cadre d'une urbanisation sauvage

dirigée contre les populations les plus pauvres (expropriations de terres, etc.). La reconnaissance internationale des Jeux, consacrée par le consensus olympique, donnera un visa d'honorabilité à ces violences.

- Conquérir et coloniser. La Chine, qui a des visées de conquête sur Taiwan, poursuit également une offensive diplomatico-guerrière à l'encontre du Japon et terrorise la région autonome des Ouïghours. La colonisation du Tibet prend une tournure de génocide : assassinats, tortures et avortements forcés se pratiquent en totale impunité. Grâce aux illusions de "paix et d'amitié entre les peuples", les J. O. ont toujours servi d'écran aux stratégies bellicistes et exterminatrices (Hitler et la Seconde Guerre mondiale, les Soviétiques et l'Afghanistan).
- Doper, surveiller et punir. Avec la course aux médailles, la course aux armements biologiques entre la Chine et le reste du monde est lancée. L'enjeu en est l'hégémonie sur les marchés internationaux. Dans la logique même de la compétition sportive, l'élevage sportif chinois est le prolongement d'un système d'encadrement de la population qui avait déjà cours en RDA, en Roumanie, en URSS et à Cuba. Le dopage, la surveillance et la punition sont érigés en système de contrôle. Les robots anabolisés et transfusés sont lancés à l'assaut des podiums.
- Corrompre et trafiquer. Le CIO, comme toute honorable société, coopte ses membres parmi les hommes d'affaires, les conseillers politiques, les aristocrates, les financiers et les champions reconvertis dans le lobbying. La corruption de certains de ses membres a été révélée par de nombreux scandales. Est-ce d'une multinationale aux fonctionnements occultes, qui défend ses propres intérêts (Mac Donald's, Coca-Cola, Kodak, Panasonic, etc.), que nous pouvons attendre une démocratisation de la Chine? La signification des J.O., bien loin des rêves de "fête", réside dans une stratégie de croissance du marché et de l'affairisme. Et la manoeuvre diplomatique du CIO consiste bien, à l'occasion des J. O. 2008, à soutenir un régime totalitaire esclavagiste.
- Abrutir et gaspiller. Le matraquage médiatique du spectacle olympique participe d'un monde où la liberté disparaît. Camp de travail forcé rime avec camp d'entraînement. Cinq milliards d'euros sont actuellement dépensés pour imposer des "réjouissances" de quinze jours dans un pays où la population opprimée manque de tout. Le gaspillage de la fête olympique est une insulte à la misère du monde. Comment pouvons-nous tolérer que le milieu sportif, doté de fortunes colossales, donne une



540(66

28, rue Henry Bataille 66000 PERPIGNAN

tél: 04.68.52.57.57 ou 06.84.89.01.17 fax: 04.68.52.54.54

e-mail:

sudeducation.66@laposte.net

site web départemental :

www.sudeducation66.org

Site web national:

www.sudeducation.org

Permanences: Mardi et vendredi

L'Équipe Syndicale de SUD Éducation 66 :

- Francis Maury (déch. 6h.)
- Nicolas Lambert (6h.)
- Emmanuel Peroy (3h.)
- Marc Anglaret (3h.)
- Ariane Augé
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Pauline Gairin-Calvo
- Benjamin Garcia
- Nicolas Pierre

En route pour le Sud 66
Trimestriel
N°15 - Septembre / Octobre /
Novembre 2007
N° de CPPAP : 0908 S 06756
N° ISSN en cours
Directeur de publication :
Benjamin Garcia
Journal imprimé par
SUD Education 66
28 rue Henry Bataille
66000 Perpignan

JEUX OLYMPIQUES

leçon de solidarité aux milliards d'individus vivant avec moins d'1 euro par jour ?

Pour l'ensemble de ces raisons, nous appelons les associations de défense des droits de l'homme, les organisations humanitaires, politiques et syndicales, les travailleurs, le monde sportif et l'ensemble des citoyens à se prononcer pour le boycott de cette compétition et de l'ensemble des manifestations liées à son

organisation.

Premiers signataires: Solidarité Chine, Autodétermination Tibet 09/31, France-Tibet, Casseurs de pub, Association Discordances, École émancipée, FTE-CNT, Fédération Sud éducation, FSE Caen, LDH Clermont-Fd, Grouchos, Offensive Liber taire et Sociale, L'Emancipation, Revue Illusio, Revue Mortibus, Revue Alternative Tibétaine.

Pétition en ligne sur le site du Collectif pour le boycott des J. O. de Pékin : http://cobop.free.fr

DEMI-JOURNÉE D'INFORMATION SYNDICALE

VENDREDI 26 OCTOBRE Ecole élémentaire Jean Jaurès,

34 bis chemin Del Vives - 66000 Perpignan - 14h00 à 17h00.

Le décret du 28 mai 1982 prévoit l'organisation par les syndicats de réunions d'information sur le temps de travail (2 demi-journées par an).

S'INFORMER POUR COMPRENDRE, COMPRENDRE POUR LUTTER! LE DROIT QUE VOUS NE PRENEZ PAS VOUS SERA REPRIS!

- Cette demi-journée est un droit, elle est rémunérée normalement.
- Syndiqués, non syndiqués tous ont droit à cette demi-journée.
- La lettre à l'IEN n'est pas une demande d'autorisation.
- <u>Il faut informer l'IEN avant le 19 octobre</u> mais aussi le directeur et les parents d'élèves
- Les élèves qui mangent à la cantine seront confiés aux familles après le repas.

MODÈLE DE LETTRE A L'IEN

Monsieur l'inspecteur de ...

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le syndicat SUD Éducation 66 le ...

MODÈLE DE LETTRE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Le décret du 28/05/82 prévoit l'heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail, regroupées pour les instituteurs et professeurs d'écoles en 2 demi-journées par an.

Une demi-journée pour l'année 2007/2008 aura lieu le ...

Votre enfant n'aura donc pas classe cet après-midi là.

Soyez assurés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, pour le meilleur avenir de vos enfants.